



ETABLISSEMENT DE THUIR
14 AVENUE DE LA COTE VERMEILLE
66300 THUIR
Tél : 04-68-53-04-45
SIRET : 329 338 883 03058

SYNDICAT MIXTE R.I.V.A.G.E.
34 RUE DU DOCTEUR SIDRAS
RUE DU DOCTEUR SIDRAS
11370 LEUCATE

SIRET: 25110170500019
TVA: FR23251101705

FACTURE

Date d'exécution : Avril - 2023

Thuir, le 30/04/2023

Page 1/2

N° de facture à rappeler systématiquement sur vos paiements	Code Client	Date de facturation
13000RI23011684	29997252	30/04/2023

Objet : LEUCATE - DELPHINARIUM - DEMOLITION DE BASSINS

Dossier suivi par : Laurent GALIBERT

Marché de référence : NA

Numéro commande client : OF ACCEPTEE

N° EJ : NA

Affaire N° : AF-2023010019

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
1	DEMOLITION DE 13 BASSINS EN BETON AVEC UNE PELLE MECANIQUE ET EVACUATION DES GRAVATS. Comme vu sur le chantier, l'évacuation des gravats se fera avec un Dumper pour respecter au mieux la végétation et ils seront stockés sur le parking, puis évacués dans la foulée. Cette prestation comprend : - Constat d'huissier sur la batisse - La démolition - L'évacuation des gravats en décharge agréée - La remise en forme du terrain sans apport de terre Ce devis n'est valable que pour une démolition sans amiante, ni plomb, uniquement du béton, sous réserve du diagnostique. Démolition des bassins du n° 1 au n° 11 comprise.	FT	1,00	19800,00	19 800,00 €

COLAS FRANCE

Siege Social : 1 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS

SAS au capital de 54 134 933,00 € - RCS Paris 329 338 883 - Code APE 4211Z - TVA FR75329338883

Objet : LEUCATE - DELPHINARIUM - DEMOLITION DE BASSINS
 Dossier suivi par : Laurent GALIBERT

Thuir, le 30/04/2023
 Page 2/2

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
		TOTAL H.T. Facture			19 800,00 €
		TVA 20%			3 960,00 €
		MONTANT TOTAL T.T.C.			23 760,00 €

Valeur en votre aimable règlement le 30 mai 2023, par EFT (Virt)
 Sur notre compte bancaire : FR48 3000 2031 6000 0006 0102 Q23 - CRLYFRPP
 Domiciliation bancaire : LCL LE CREDIT LYONNAIS - Aix en Pce CAE
 40 € de frais de recouvrement en cas de retard de paiement (Art. L 441-10 II du Code de Commerce)
 Pénalités en cas de retard de paiement : taux BCE majoré de 8 points article 5 II du décret 2002-232
 Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé
 TVA acquittée sur les encaissements

Directeur d'Agence
 Christophe FONTAINE